

DEPARTEMENT
VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
APT

DELIBERATION
N°2023/007

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT DU CABEDAN NEUF
425 CHEMIN DU PERUSIER
84 300 TAILLADES

SEANCE DU 22 FEVRIER 2023

**DELIBERATION
AFFICHEE LE :**

SYNDICS TITULAIRES	6
QUORUM	4
SYNDICS PRESENTS	7
VOTES POUR	7
VOTES CONTRE	0
ABSTENTIONS	0

PRESENTS : Mr HONORAT GUY Président

Syndic titulaire : LE FAOU Michel - DEVINE Marc - LIENS Charles

Excusée : PELISSIER Laurence

Syndic suppléant : OLIVIER Denis – Jean Pierre CAPELLO - CALVIERE Robert

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-deux février, la Commission syndicale du syndicat s'est réunie à dix-huit heures au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Objet : AVENANT N°1 – MARCHE 2021-01

=====

Le Président expose : Afin de répondre au mieux aux prestations nécessaires à la réalisation du marché 2021-01 « FAUCARDAGE ET CURAGE DES CANAUX GRAVITAIRES DU CABEDAN NEUF », un avenant de prix nouveaux et de prestations supplémentaires, doit être passé.

Où l'exposé du Président : la commission syndicale approuve la liste des prix nouveaux et des prestations supplémentaires pour le marché 2021-01 « FAUCARDAGE ET CURAGE DES CANAUX GRAVITAIRES DU CABEDAN NEUF » et décide de soumettre cette décision à l'approbation de Monsieur le Préfet de Vaucluse.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Le syndic



Le Président

Mr HONORAT GUY



ASCO CANAL DU CABEDAN NEUF

425, Chemin du Pérusier

84300 LES TAILLADES



Envoyé en préfecture le 24/03/2023

Reçu en préfecture le 24/03/2023

Affiché le

ID : 084-298401712-20230222-2023_007-DE